

Droits de l'homme

Le respect est l'une des valeurs fondamentales de Graphic Packaging International.

Graphic Packaging s'engage à veiller à ce que les personnes soient traitées équitablement, avec dignité et respect dans l'ensemble de la société, de ses filiales, de sa chaîne d'approvisionnement et des communautés dans lesquelles Graphic Packaging opère dans le monde entier. Les valeurs fondamentales de la société, à savoir le respect, l'intégrité, le travail d'équipe, les relations et la responsabilité, constituent le fondement de notre **Code de conduite**, qui s'applique aux filiales et aux sociétés affiliées de Graphic Packaging et sert de ligne directrice quant à la manière dont nous nous engageons auprès des employés, des clients, des fournisseurs et de la communauté. Le Code de conduite et la politique en matière de droits de l'homme de la société comprennent les principes internationaux des droits de l'homme énoncés dans les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme et ses deux pactes correspondants, la Charte internationale des droits de l'homme, les conventions des Nations Unies sur les droits de l'enfant et la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'approche de Graphic Packaging dans ses activités commerciales est guidée par les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail de 1998 et l'Impact mondial des Nations Unies.

L'entreprise démontre son engagement en faveur des droits de l'homme de la manière suivante :

Travail des enfants

Graphic Packaging se conforme aux lois locales interdisant le travail des enfants. La société n'embauche pas de personnes de moins de 15 ans et interdit l'embauche de personnes de moins de 18 ans pour des postes qui les exposeront à des travaux ou des matériaux dangereux.

Engagement de la communauté et des parties prenantes

Graphic Packaging reconnaît son impact direct sur les communautés dans lesquelles elle opère et qu'il est vital de respecter les droits de l'homme fondamentaux dans ses opérations, sa chaîne d'approvisionnement et les communautés dans lesquelles elle opère. Les dirigeants de la Société ont la responsabilité de s'engager auprès de nos parties prenantes afin de connaître leurs points de vue et de prendre en compte et d'intégrer les

contributions reçues dans nos décisions et activités commerciales lorsque cela est possible. En conséquence, nos dirigeants et nos employés sont engagés dans un large éventail de groupes civiques, philanthropiques et autres groupes communautaires locaux et régionaux pour traiter les questions de droits de l'homme, y compris ceux des populations autochtones, liées à nos activités. La Société parraine et soutient de nombreux programmes et activités locaux et nationaux qui favorisent le respect des droits de l'homme, en mettant l'accent sur nos trois piliers que sont l'alimentation, l'éducation et le développement durable.

Diversité

Graphic Packaging valorise la diversité au sein de son personnel et la contribution de chaque employé. La société s'est engagée de longue date en faveur de l'égalité des chances et s'efforce de maintenir des environnements de travail exempts de discrimination et de harcèlement fondés sur le sexe ou le genre (y compris la grossesse), la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, l'ascendance, l'âge, le handicap, l'état civil, l'orientation sexuelle, les informations génétiques, l'identité sexuelle, l'affiliation politique, le statut d'ancien combattant ou de militaire et tout autre statut protégé par la loi en vigueur. Graphic Packaging est un employeur souscrivant au principe de l'égalité des chances et applique des plans d'action positive dans chacun de ses établissements aux États-Unis.

Travail forcé

Graphic Packaging interdit le recours à toutes les formes de travail forcé, y compris le travail en prison, le travail sous contrainte, la servitude pour dettes, le travail militaire, les formes modernes d'esclavage et toute forme de traite des êtres humains.

Liberté d'association

La société respecte le droit des employés d'adhérer, de former ou de ne pas adhérer à un syndicat sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Lorsque les salariés ont choisi d'être représentés par un tiers, Graphic Packaging a négocié de bonne foi et continuera à le faire. La Société ne tolère aucune mesure de rétorsion contre les employés pour leur affiliation légale à une organisation syndicale.

Santé et sécurité

La sécurité est primordiale chez Graphic Packaging, et s'efforce d'atteindre un niveau élevé de sécurité dans

Droits de l'homme (suite)

toutes les activités et opérations afin de promouvoir la santé et la sécurité des employés, des entrepreneurs, des fournisseurs et des visiteurs. Les programmes de santé et de sécurité au travail sont conçus pour protéger les employés en mettant l'accent sur la reconnaissance précoce, la correction, l'élimination ou le contrôle des situations dangereuses, ainsi que sur la détection et le traitement précoces des blessures et des maladies. Les employés reçoivent régulièrement une formation sur les politiques, les règlements et les règles de sécurité qui s'appliquent à leur tâche et ils sont tenus de s'y conformer.

Droits de propriété, d'eau et d'assainissement

Graphic Packaging reconnaît que l'eau potable et l'assainissement sont des droits de l'homme essentiels et vitaux. La Société reconnaît aussi et admet que l'accès à la terre est important pour le développement humain, la réduction de la pauvreté et l'accès aux droits économiques, sociaux et culturels. Graphic Packaging s'engage à traiter les implications en matière de droits de l'homme de l'utilisation de la terre et de l'eau dans sa chaîne logistique et à contribuer à la protection des communautés et des populations autochtones qui travaillent et vivent à proximité de ses activités grâce à un assainissement adéquat.

Sécurité

Graphic Packaging s'engage à travailler avec ses employés pour obtenir et maintenir un environnement de travail exempt de violence, de menaces de violence, de harcèlement et d'intimidation ou de coercition physique. La Société évalue les menaces internes et externes et met en place des mesures de sécurité, si nécessaire, pour protéger ses employés. Ces mesures sont mises en place tout en préservant le droit des employés au respect de leur vie privée.

Fournisseurs

Graphic Packaging désire travailler avec des fournisseurs dont les normes en matière de diversité, de pratiques de travail, de sécurité et de liberté d'association s'alignent sur celles de la Société. Notre objectif est d'éliminer la traite des êtres humains de notre chaîne logistique et de n'utiliser que les produits qui ne financent pas ou ne bénéficient pas à des groupes armés en République Démocratique du Congo et dans les neuf pays voisins. Les attentes de la Société à l'égard de ses fournisseurs sont entièrement énoncées dans le Code de conduite mondial des fournisseurs de Graphic Packaging.

Formation et conformité

Le Conseil d'administration est responsable du Code de conduite et de la politique des droits de l'homme de la Société et tient les dirigeants de Graphic Packaging pour responsables de l'engagement de tous les employés à assurer la conformité aux lois et règlements en vigueur; la mise en œuvre de nos politiques en matière de droits de l'homme, de lutte contre le harcèlement et d'égalité des chances dans l'emploi, ainsi que d'autres politiques, et la présentation de rapports transparents sur les performances de la Société en matière de santé, de sécurité et d'environnement. La Société forme régulièrement ses employés sur le Code de conduite, en maintenant un lieu de travail respectueux et exempt de harcèlement et de discrimination, sur la santé et la sécurité, et sur d'autres politiques et procédures qui renforcent l'engagement de la société envers les droits de l'homme et l'attente que toute personne avec laquelle elle s'engage soit traitée avec dignité et respect.

Salaires et heures de travail

Graphic Packaging s'efforce de rémunérer les employés de manière compétitive par rapport à notre industrie et aux marchés du travail locaux, ainsi qu'aux conventions collectives applicables. La Société fonctionne dans le plein respect des lois applicables régissant les heures de travail, la rémunération et les avantages accordés aux employés.

Graphic Packaging fait preuve de diligence raisonnable pour identifier et prévenir les risques en matière de droits de l'homme dans notre entreprise et notre chaîne logistique. Si vous avez des questions sur cette politique ou si vous souhaitez signaler une violation potentielle, veuillez contacter le représentant local des ressources humaines, les ressources humaines de la Société ou le service juridique. Les employés peuvent également faire part de leurs préoccupations via le numéro de téléphone gratuit du Graphic Packaging Business Conduct Alertline pour leur pays d'origine (1 866 898-3750 aux États-Unis) ou sur le site web www.gpibusinessconductalertline.ethicspoint.com.